

Journal de la commune
de Cuverville

Numéro 12 Année 2022

La gazette

gazettecuverville@gmail.com



La vie municipale

Le mot du Maire, budget

Pages 1-2

En travaux

Points sur les travaux dans la Commune

Pages 3

Animations, asso

Vie des associations, animation de la commune

Page 4

Dossier

Implantation d'une antenne Orange

Pages 5-6

Informations

Collectes des déchets, aides, la fibre ...

Pages 7,8,9

Etat civil

De la commune.

Page 10





Le Mot du Maire

CUVERVILLE

<http://www.cuverville-en-caux.fr/>

« On » nous avait dit que 2021 grâce aux vaccins verrait le retour à la « vie d'avant » mais le virus en a décidé autrement.

De nouveau, la convivialité en a pâti : pas de repas pour les aînés, des manifestations patriotiques en comité restreint, des élections dans une ambiance morose, les associations de Cuverville en sommeil une bonne partie de l'année...

Malgré cela les travaux programmés sur la commune ont été réalisés quoique parfois avec un peu de retard.

En ce début 2022, « on » nous annonce à nouveau une embellie sur le front de la pandémie .L. Souhaitons que ce ne soit pas juste une posture à quelques semaines d'une échéance électorale majeure pour notre pays.

En effet, les 10 et 24 avril prochain, nous élirons notre Président. J'espère vous croisez nombreux lors de ces scrutins et que nous pourrons à cette occasion prendre des nouvelles les uns des autres.

Dans l'espoir du retour définitif à un quotidien plus riant, je vous adresse à vous et à tous ceux qui vous sont chers mes vœux les plus sincères pour cette année 2022.

P. LEMETAIS.

L'équipe municipale

l'équipe municipale est composée de:

M. Pierre LEMETAIS, M Gaëtan DUPONT, Mme Vanessa GRENET,
Mme Valérie HEROUARD, Mme Karima JOSSELIN, M. David LAURENT,
M. Sylvain LEMESLE, M. Nicolas MICHEL, M. Baptiste REY
M. Jean-Yves ROBERT et M. Thierry ROBERT

BUDGET

RECETTES	212 978,93 €
Impôts locaux	57 280,00 €
Dotations Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole	33 683,00 €
Dotations et participations Etat & Département	83 778,74 €
Locations salle & concessions cimetière	847,39 €
Divers	2 240,64 €
FCTVA et taxe d'aménagement	8 820,15 €
Subventions d'investissement	19 977,23 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	6 351,78 €
DEPENSES	175 377,45 €
Salaires, charges sociales et indemnités	67 417,42 €
Frais de scolarité	2 896,89 €
Viabilisation (eau, électricité, chauffage, carburant)	3 233,02 €
Frais administratifs	2 397,74 €
Maintenance, assurance, fauchage, travaux divers	8 917,76 €
Subventions aux associations	2 385,00 €
Actions en faveur des jeunes	3 735,18 €
Réceptions et actions en faveur des aînés	3 301,86 €
Attributions de compensation CU, dégrèvement TF et FNGIR	27 853,48 €
Défense incendie : installations	28 359,16 €
Aménagement cimetière	5 976,00 €
Mise en souterrain réseaux	17 730,93 €
Acquisition de matériel	945,04 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	227,97 €

En chantier...

Travaux cimetière

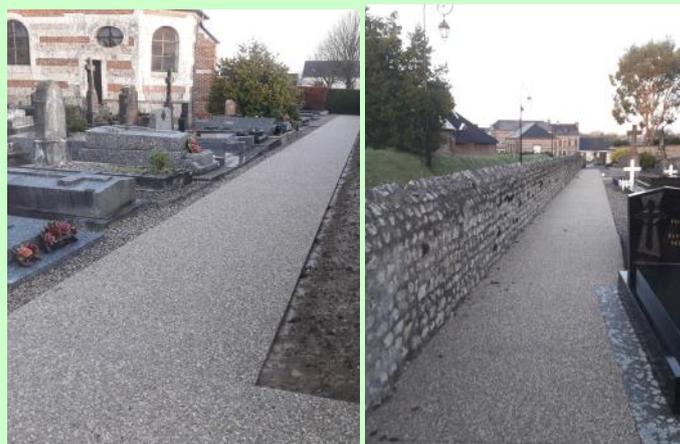
Poursuivant la mise aux normes « Handicap » de ses bâtiments et espaces publics, la commune a engagé dans le cimetière des travaux permettant aux Personnes à Mobilité Réduite d'accéder tant au cimetière qu'à l'église.

L'entreprise ASTEVA TP de Grandcamp a donc réalisé au mois de décembre dernier un cheminement en béton désactivé permettant l'accès aux 2 entrées de l'église et à la tombe d'André Gide depuis les 2 portails.

A l'occasion de ces travaux, une dizaine de monuments funéraires en état d'abandon ont été évacués par l'entreprise ASTEVA TP.

Ces travaux d'un montant de 9660 euros HT ont bénéficié d'une subvention de 2900 euros (30%) du département de Seine-Maritime.

Par contre, la commune n'a pas bénéficié de l'aide financière de l'Etat pour ces travaux de mise aux normes « accès PMR », aide pourtant promise par le passé pour ce type de travaux imposés par l'Etat. Le Préfet de Seine-Maritime estime que c'est à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole de prendre en charge les travaux dans les cimetières du territoire, ce que conteste la CU LHSM.



Défense incendie

Dans la continuité de la défense incendie pour la commune, cette année une réserve enterrée va être posée à l'intersection de la Route du Moulin et de l'impasse du Doguet ainsi qu'une réserve souple externe, située Route du fonds du bois.

Route du château, la réserve installée en début d'année est toujours en maintenance à cause d'une fuite.



Voirie

Route du Moulin, la communauté urbaine a réalisé un ralentisseur au niveau des habitations, dans la zone limitée à 30km/h suite aux relevés de vitesse effectués qui avaient confirmé la vitesse excessive.

Une étude est actuellement menée par le département et la C.U. sur la pose de bordures le long de la départementale au niveau du carrefour avec la Route du Moulin et la rue Marc Allégret dans le but de faire ralentir les voitures aux abords de l'abri bus où les enfants attendent le car pour se rendre au collège de Criquetôt.

Des « STOP » ont été implantés Impasse de la Ferranderie pour réguler les entrées-sorties des véhicules se rendant au centre équestre.



AJC



L'AJC a repris quelques activités fin 2021 avec une chasse au trésor pour Halloween. Pour 2022, si les contraintes sanitaires le permettent, la fête des enfants aura lieu le dimanche 3 juillet dans les jardins du Château de Cuverville. Comme la première édition, il y aura



de nombreux jeux et cette année, 2 structures gonflables.

Une sortie au Parc du Bocasse est prévue également en fin d'été, toujours dans l'hypothèse de conditions sanitaires favorables !

Club d'animation

Le club d'animation a repris aussi tranquillement ses activités. Une exposition est d'ailleurs prévue pour cette année.

Noël de Cuverville

L'arbre de Noël de la commune a eu lieu le 10 décembre sur inscription préalable afin de faciliter la gestion des contraintes sanitaires. Cette année, il n'y avait pas de spectacle mais la diffusion d'un dessin-animé « L'apprenti Père Noël et le flocon magique ».

Dessin-animé dont nous attendons toujours tous de voir la fin car malheureusement, un problème technique nous a obligé à arrêter la projection au bout de 40 mn. Nous en sommes désolés. Le Père Noël lui, était à l'heure en tout cas pour la remise des cadeaux !



Repas des aînés



Si les conditions sanitaires le permettent, nous organiserons à nouveau un repas cette année .

Comme tous les ans, les élus ont distribués avant les fêtes le traditionnel colis aux aînés de la commune.

Le pot de terre contre le pot de fer...ou l'antenne-relais des Catelets.

De nos jours, quasiment tout le monde est doté d'un voire plusieurs téléphones mobiles. Parfois il nous arrive de pester lorsque le « réseau » fait défaut.

Pour nous donner satisfaction en tout lieu, l'état a imposé aux opérateurs de déployer la 4G sur l'intégralité du territoire français au plus vite et de faire disparaître les « zones blanches ». En contrepartie, ceux-ci ont obtenu que tous les obstacles administratifs s'opposant à l'installation d'antenne-relais soient levés. Désormais la réglementation valable n'est plus le code de l'urbanisme mais un ensemble de **règles d'exception**.

Ce qui devait permettre l'accélération du déploiement des nécessaires antennes est utilisé par les opérateurs sans retenue et sans prise en compte de **l'indispensable acceptation des habitants**.

Cuverville fait aujourd'hui les frais de ce dévoiement qui permet aux opérateurs de se conduire comme en pays conquis.

Il y a bientôt deux ans, un projet d'antenne-relais à Villainville, en limite de Cuverville, a capoté grâce à la mobilisation d'habitants du Moulin.

Néanmoins l'opérateur « Orange » ne s'est pas avoué vaincu et a démarché tous les propriétaires du sud-ouest de la commune pour obtenir le droit d'implanter une antenne-relais sur leur propriété. Tous ont décliné l'offre malgré les 24000 euros d'indemnité promis, **tous sauf une...**

C'est ainsi qu'en mai dernier « Orange » a déposé une demande d'autorisation de travaux pour implanter un pylône de 36 mètres de haut, en bordure de la route des Catelets, à 70 mètres de la première habitation.

A l'unanimité des membres du conseil municipal, il a été décidé de refuser l'autorisation demandée.

Il ne s'agit pas de s'opposer, par principe, à ce type d'équipement dont l'utilité n'est pas contestable mais de s'opposer à une **multiplication incohérente** qui impacte gravement notre cadre de vie.

Actuellement, tous les opérateurs sont regroupés au château d'eau de Criquetot l'Esneval et leurs antennes bien visibles de Cuverville.



Sur la photo ci-contre, on voit des antennes sur le château d'eau et un pylône derrière le château d'eau supportant les antennes de l'opérateur « SFR ».

« Orange » affirme pour justifier son implantation aux Catelets à Cuverville, à **moins de 800 mètres**, du site actuel, ne pas pouvoir rester sur ce site. **Or nous savons que SFR, qui est soumis aux mêmes obligations que « Orange » va remplacer son équipement actuel par un équipement plus performant AU MÊME ENDROIT que l'existant.**

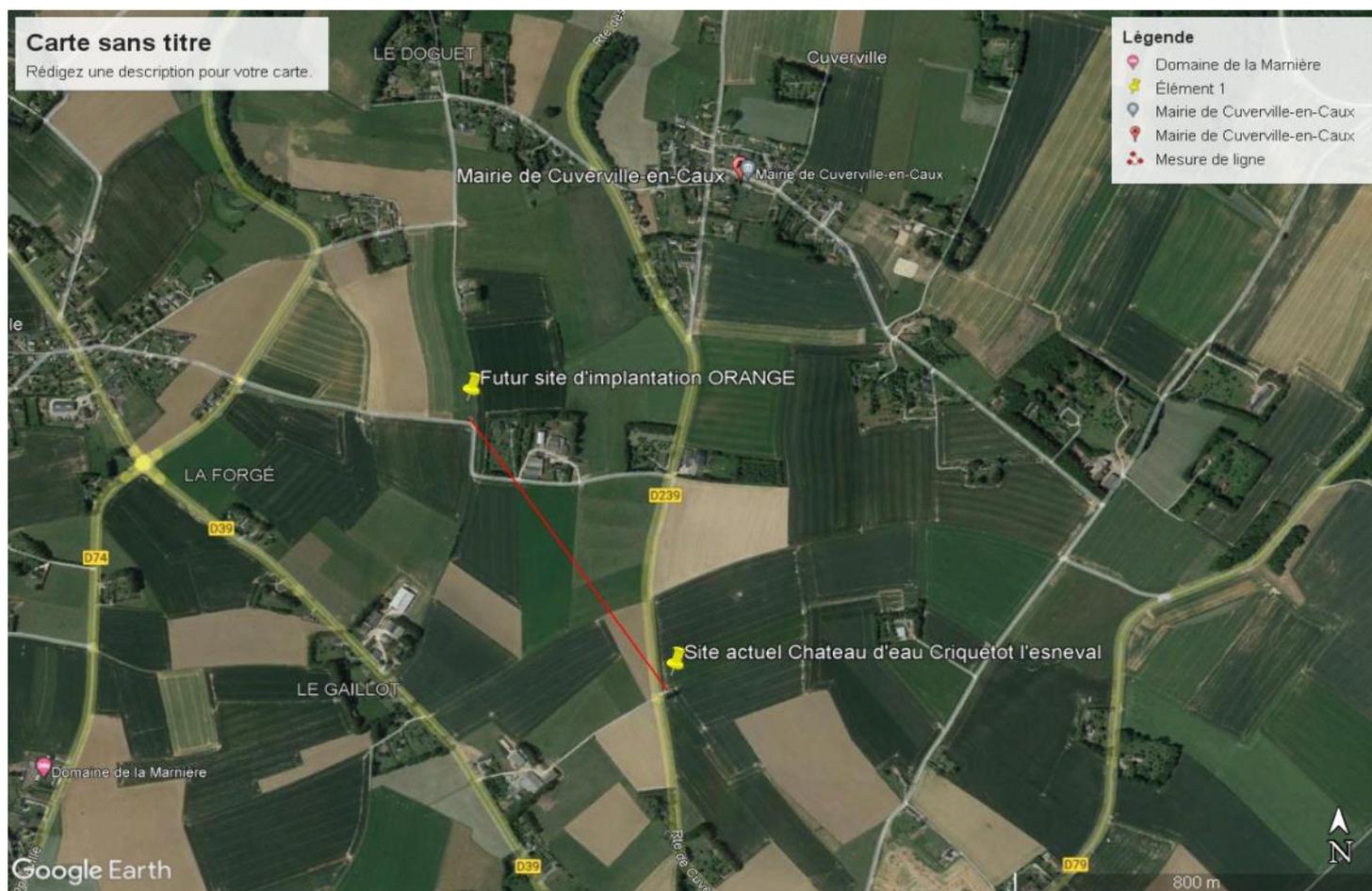
Si « Orange » obtient gain de cause, ce n'est pas un site d'antenne que nous verrons de Cuverville mais deux, en attendant peut-être que « Bouygues » et « Free » veuillent aussi leur propre site.

A l'heure actuelle, la chose est soumise à une décision du tribunal administratif de Rouen devant lequel « Orange » a assigné la commune pour obtenir l'annulation du refus de l'autorisation de travaux.

En attendant le jugement sur le fond qui devrait intervenir au second semestre de cette année, « Orange » a remporté la première manche, en référé, et obtenu la **suspension provisoire** de l'arrêt d'opposition aux travaux. D'ici la mi-février, on verra sans doute sur le terrain le panneau annonçant la construction de ce pylône. **Les riverains auront alors deux mois pour agir s'ils le souhaitent.**

Dans la mesure où je considère qu'il y a eu fraude lors du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme, j'espère que le tribunal administratif nous donnera raison sur le fond mais je fais preuve d'un optimisme très mesuré car rares sont les communes qui ont eu gain de cause face aux opérateurs malgré le nombre affolant de recours ces dernières années.

P.Lemétais.



Informations

Collecte des déchets



Dans le cadre de ses compétences de collecte et de traitement des déchets, la Communauté urbaine s'est engagée dans une démarche de réduction des déchets et d'augmentation des quantités valorisées. De nombreuses actions sont actuellement menées afin d'améliorer la compréhension des consignes de tri et permettre une augmentation des tonnages collectés des déchets recyclables (bac avec

couvercle jaune)

Depuis le 3 janvier dernier, la Communauté urbaine a doublé les fréquences de collecte du tri sélectif de notre commune, la portant à **une collecte hebdomadaire**. Cette mise en œuvre a impliqué des changements de nos jours de collecte :

Les lundis pour les ordures ménagères et les jeudis pour les déchets recyclables.

Une règle simplifiée pour les jours fériés :

La collecte non effectuée un jour férié en semaine sera désormais systématiquement rattrapée le samedi qui suit.

Le calendrier de collecte et un rappel des consignes de tri sont disponible sur notre site.

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

BOITELLES, FLACONS ET BIDONS EN PLASTIQUE

Dans le bac jaune
UNIQUEMENT EN VRAC
Sans lavage préalable

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN METAL

PAS DE SAC

LE HAVRE SEINE METROPOLE

lehavreseinemetropole.fr

PRÉPARONS L'AVENIR AU QUOTIDIEN

Site web, la fibre

Le déploiement de la fibre sur notre commune a pris beaucoup de retard. Il faudra malheureusement encore patienter jusqu'à 2023.

Notre nouveau site web est fonctionnel, si vous ne l'avez pas déjà consulté, nous vous invitons à vous rendre sur <https://www.cuverville-en-caux-76.fr/>

Inscrivez vous aussi à notre newsletter qui vous permet d'être informé des avis de fermeture de route temporaire, de coupure de courant et autres aléas.



CARTES D'IDENTITE – PASSEPORT – PERMIS DE CONDUIRE – CARTES GRISES

Toutes les informations concernant vos démarches administratives (cartes d'identité, passeport, permis de conduire, cartes grises) sont disponibles sur le site de la commune <http://www.cuverville-en-caux.fr>. Depuis le mois de novembre, les demandes relatives aux permis de conduire et cartes grises se font exclusivement par internet sur le site www.ants.gouv.fr.

La mairie reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements utiles.

Actions de la Commune à destination des jeunes

La mairie de Cuverville verse 50€ de participation pour les enfants pratiquant des activités sportives, culturelles, ou de loisir sur simple présentation d'une facture. Cette participation concerne tous les enfants nés après le 01 janvier 2004.

Prise en charge à hauteur de 30% avec un plafond de 120€ de la participation des familles lors des voyages scolaire.

Remise d'un dictionnaire de la langue Française et d'une clé USB lors de l'entrée au collège

Carte cadeaux d'un montant de 30€ remise avec la première carte d'électeur.

Carte cadeaux « rentrée scolaire » pour tous les enfants scolarisés en primaire.

La maison du territoire

28 route de Vergetot, 762080 Criquetot

Accueil : 02 35 27 27 00

Mobi'Fil : 02.35.22.24.06 sur RDV, permanence tous les 2 mois

Travaux de rénovation : permanence 2ème et 4ème mercredis du mois .

Info émergie : 02.35.22.25.20 sur RDV, permanences 1 et 3ème mercredi du mois.

Droit des sols : Permanences hebdomadaires, mardi de 9h à 12h et jeudi de 14h à 17h. En dehors des permanences, sur RDV au 07.76.72.94.09

Vidange gratuite de la fosse septique



A compter de cette année, la C.U. a décidé de ne plus renouveler ce service.

Infos pratiques Paroisse St Gabriel-Cap de Caux

Accueil:

Presbytère 6 rue de l'abbé Bianquin 76280 Gonneville la Mallet.

Tel 02.35.20.72.76, stgabriel.cdc@wanadoo.fr

Equipe Pastorale:

Abbé Didier Roquigny, 02.35.20.72.76

Jean Michel Reignier, diacre, 02.35.30.03.36

Horaires des messes:

Samedi 18h30 à Criquetot-l'Esneval

Dimanche 10h30 et mercredi 10h00 à Gonneville-la-Mallet

Baptêmes: Les baptêmes sont célébrés le samedi à 17h00 à Criquetot et le dimanche à 11h45 à Gonneville.

Mariages: Les demandes de mariage seront accueillies lors des permanences des mercredis et samedis matin. Veillez à vous y prendre au moins 9 mois à l'avance. Les sessions de préparation débutent en hiver.



La trésorerie de Criquetot l'Esneval étant désormais fermée, les usagers doivent se rendre au centre des impôts de Fécamp. Pour leur éviter ce déplacement, des solutions alternatives ont été mises en place. Voir ci-après.

La direction générale des Finances publiques au plus près des usagers

Permanences avec ou sans rendez-vous

Pour répondre spécifiquement à vos interrogations, une permanence d'accueil de la DGFiP a lieu :

	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	14h - 16h
Mardi	9h - 12h	14h - 16h

France services
La Maison du territoire de Criquetot
(en face de la gendarmerie)
28 rue de Vergetot
Criquetot L'Esneval

Notre offre de services

Nous vous offrons, dans les trois domaines (Fiscalité, secteur public local, amendes) :

- une réponse à vos questions les plus fréquentes ;
- un accompagnement dans la réalisation de vos démarches papier (ex: assistance pour le remplissage des formulaires les plus courants)
- un accompagnement dans vos démarches en ligne (ex: aide à la création de l'espace particulier, à la déclaration en ligne, à l'utilisation de la messagerie sécurisée, la formulation d'une réclamation...);
- une mise en relation avec le service compétent au fond, quand ce dernier doit être sollicité.

L'accueil de proximité – Une réponse aux questions des usagers

Exemple de sujets pris en charge

- 1 - Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales
- 2 - Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne
- 3 - Être aidé pour déclarer ses revenus
- 4 - Gérer son prélèvement à la source
- 5 - Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- 6 - Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux)
- 7 - Faire une réclamation contentieuse
- 8 - Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- 9 - Payer en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes)
- 10 - Acheter des timbres fiscaux en ligne
- 11 - Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement
- 12 - Obtenir des informations relatives aux aides sociales et bons de secours
- 13 - Obtenir un bordereau de situation
- 14 - Demander l'ouverture d'un dossier de surendettement

Nos services restent joignables

Comment nous contacter ?

Vous avez une question relative à vos impôts ?

→ en appelant le **0809 401 401**
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00
(numéro non surtaxé)

→ sur impots.gouv.fr
à partir de votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel ou à partir de la rubrique « contact »

→ auprès de votre Service des impôts des Particuliers de Fécamp

Vous avez une question relative à vos factures locales ?

→ auprès de votre Service de Gestion Comptable d'Harfleur

→ sgc.harfleur@dgfip.finances.gouv.fr

02 35 45 40 66



Vous voulez faire un paiement -Pensez-y !

Paiement de proximité

Rendez-vous chez nos partenaires buralistes agréés pour payer dans la limite de 300€ en espèces sans limitation pour la carte bancaire (hors plafond de 300€ pour les impôts, amendes, factures des collectivités locales. Vérifiez que votre facture ou avis comporte un QR code.

Retrouvez ci-dessous la liste des buralistes agréés :

-Les Voyageurs, 2 Rue de l'Europe à Angerville l'Orcher

-Le Maupassant, 12 Avenue George V à Étretat

-PROXI, 17 Rue Du Général De Gaulle à St Jouin Bruneval

Paiement en ligne

→ sur impots.gouv.fr

→ sur PayFIP.gouv.fr pour payer vos factures locales (ou le site indiqué sur la facture)



Naissances:

Syméon DUPONT le 05/01/2021
 Emy LEVIEUX le 25/05/2021
 Mila PERRON le 04/07/2021
 Léna PORET le 10/09/2021

Décès:

Myriam VERKINDERE le 02/03/2021
 Jose GARCIA AGUADO le 25/08/2021

NEWSLETTER

**Ne ratez plus l'actualité de la commune !
 Inscrivez-vous à la newsletter sur le site :**

<https://www.cuverville-en-caux-76.fr/>

Une remarque, une idée sur la gazette ? Ecrivez nous:

gazettecuverville@gmail.com



Les permanences de la mairie se tiennent chaque semaine :

Le lundi de 17h00 à 18h30

Le mercredi de 9h30 à 11h30

Elles sont assurées par Madame Hélène RENAULT , secrétaire de mairie, en présence du maire ou l'un de ses adjoints. **En raison des mesures liées au contexte sanitaire actuel, les horaires d'accueil de la mairie sont modifiés, et se feront le lundi de 14h à 17h30**

Vous pouvez également prendre RV par mail à l'adresse cuvervilleencaux76@gmail.com

ou par téléphone 02.35.27.24.52

Nous vous remercions de votre compréhension.

10 numéros d'urgence gratuits à connaître

- le 15 : SAMU, urgences médicales ;
- le 17 : intervention de police ;
- le 18 : lutte contre l'incendie (pompiers) ;
- le 112 : numéro des urgences sécuritaires, de secours aux personnes ou médical, accessible dans toute l'Union européenne ;
- le 115: urgence sociale (SAMU social) ;
- le 116 000: urgence sociale (enfants disparus).
- le 119 : urgence sociale (enfance maltraitée) ;

Centre anti-poison : 0825 812 822

Services d'urgences du Havre :

Clinique des Ormeaux : 02 32 74 32 74

Hôpital Jacques Monod : 02 32 73 34 10

HPE : 0 825 74 75 76

Urgences Pédiatriques :

Hôpital Jacques Monod : 02 32 73 40 50

Urgences Psychiatriques :

Hôpital Pierre Janet : 02 32 73 39 40

Vie pratique

- Vidange de fosse septique: 02.35.27.27.00

- Allo Guêpes 76: 06.27.75.96.55

- Réservation en ligne de la salle des fêtes:

<http://urlz.fr/44uO>

- Gazette : gazettecuverville@gmail.com

NOUVEAU ! COLLECTE DES ENCOMBRANTS RÉUTILISABLES

Gros électroménager, petit mobilier...

SUR RENDEZ-VOUS

02 35 22 25 25

ou

lehavreseine-metropole.fr

En partenariat avec : Le Grenier, Emmaüs et Actif Insertion

NOUS 
ON DIT ZÉRO GÂCHIS

Rejoignez-nous sur  NOUS ON DIT ZÉRO GÂCHIS



COMMENT FAIRE ?

- 1. PRENEZ RENDEZ-VOUS** sur le site **lehavreseine-metropole.fr** ou au **02 35 22 25 25** pour consulter la liste des objets acceptés.
- 2. CHOISISSEZ LES OBJETS QUE VOUS SOUHAITEZ DONNER.**
Seuls les encombrants réutilisables sont collectés.
- 3. CHOISISSEZ LE JOUR DE COLLECTE** dans la liste proposée pour votre commune.
- 4. DÉPOSEZ LE JOUR MÊME DE LA COLLECTE, AVANT 8 H 30,**
les objets sur le domaine public, devant chez vous, avec une étiquette sur laquelle est inscrit le numéro de réservation fourni lors de l'inscription.